SKI CLUB LAVALLOIS Bulletin d'inscription 2022 - 2023

L'adhésion au club et l'affiliation à la Fédération Française de Ski (FFS) sont obligatoires pour participer aux activités du club.

En effet, la législation fédérale n'autorise pas nos moniteurs à dispenser leur enseignement à des skieurs qui ne sont pas adhérents de la FFS. L'ensemble des conditions générales et particulières des licences et assurances de la F.F.S. sont consultables sur internet ou au siège du club.

L'adhésion R.C. n'est qu'une Responsabilité Civile. Si vos assurances personnelles ne couvrent pas les dommages liés à la pratique du ski, la fédération vous propose des assurances complémentaires. Nous vous conseillons de vérifier auprès de votre assureur votre couverture sur une activité «ski » sous toutes ses formes ou tout sport de glisse reconnu par la FFS.

RC et assurances complémentaires	RC	Primo	Médium
Responsabilité civile	*	*	*
Défense et recours		*	*
Frais de secours de recherche et de 1ier		*	*
transport			
Frais de transport sanitaire		*	*
Remboursement forfait et cours de ski			*
Perte et vol du forfait saison			*
Bris de ski			*
Frais de soin			*
Assistance / rapatriement			*

Participant			
Nom: Prénom: Date de naissance: Adresse: Tél portable: Tél fixe: niveau de ski Votre adresse mail: Débutant Initié Confirmé Non	Adhésions ski club, FFS et assurances Adulte né avant 2007 R.C 53.00 € □ Primo 66.60 € □ Médium 76.10 € □ Jeune né en 2007 et après R.C. 48.00 € □ Primo 61.60 € □ Médium 71.10 € □ Règlement n° 1	Arrhes WE Val Thorens 375 € Séjour 1 semaine 250 € Séjour 3J ou 4J 150 € Règlement n° 2	Solde Encaissement une semaine avant le départ de l'activité Règlement n° 3€
L'inscription est validée par le club à la réception des 3 règlements : par chèques (Ordre : Ski Club Lavallois), ou par hello Asso. Un courrier ou mail de confirmation vous sera adressé 2 à 3 semaines avant le départ du séjour	Le Ski Club Lavallois pourrait être amené à supprimer un voyage en cas de force majeure ou par manque de participants. Le port du casque est obligatoire pour les enfants iusqu'à 16 ans et conseillé pour tout le monde.		

Annulation sur présentation d'un certificat :

- Un mois avant le départ : remboursement de 50% des arrhes.
- 4 semaines à 1 semaine avant le départ : les arrhes nous sont acquises, le solde est retourné.
- Moins d'une semaine avant le départ : remboursement de 50% du montant global du séjour.

Lorsque le Ski Club peut compléter les séjours tels que le nombre des participants nous assure un équilibre financier, nous remboursons les règlements avec une retenue de 35 € sur le prix de l'activité annulée. La "licence" n'est pas remboursable.



Ski Club Lavallois Maison des associations 17 rue de Rastatt 53000 LAVAL

Tél : 02 43 56 46 56 Mail : scl53@wanadoo.fr La personne inscrite sur ce bulletin déclare ne pas avoir de contre-indication médicale à la pratique du ski.

(Si besoin, le ski club lavallois se réserve le droit de demander la présentation d'un certificat médical.)

Après avoir pris connaissance de toutes les conditions indiquées, j'ai rempli ce bulletin pour le séjour :

Un bulletin par séjour et par personne

Date : du	au
Lieu:	
Fait à :	Le :

Signature:

www.skiclublaval.fr